



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Adhésion à l'association Départementale des Maires des Deux-
Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060326

Communication

**Adhésion à l'association Départementale des Maires des Deux-
Sèvres**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort souhaite renouveler son adhésion à l'Association Départementale des Maires des Deux-Sevres, dont le siège est à Niort, afin de renforcer son partenariat.

L'association a pour objet de faciliter aux Maires et aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) à fiscalité propre l'exercice de leurs fonctions. Par son adhésion, la Ville souhaite favoriser la communication des différentes parties concernées ainsi que la mise en commun de leur activité et de leur expérience pour la défense des droits et intérêts dont ils ont la garde.

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale de l'association. Le montant pour l'année 2006 s'élève à 8806,95 € pour la ville de Niort.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget 011 chapitre 0200 article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niort à l'Association Départementale des Maires des Deux-Sevres.
- Autoriser Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)